

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Institution et vie  
politique

Sous matière : Décision  
d'ester en justice

**OBJET :**  
**AUTORISATION  
DONNEE AU MAIRE  
PAR LE CONSEIL  
MUNICIPAL DE  
REGULARISER UN  
POURVOI EN  
CASSATION  
DEVANT LE  
CONSEIL D'ETAT  
CONTRE L'ARRET  
DE LA COUR  
ADMINISTRATIVE  
D'APPEL DU 23  
MARS 2018 –  
CONTENTIEUX  
CAPELLI.**

Séance du Conseil Municipal du 02 mai 2018,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**Présents** : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, LINOU Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations** :

Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOU Stéphane,

Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,

Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

**Secrétaire** : M. TAURINES André,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPALX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL  
EN DATE DU : 25.04..2018

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 25.04.2018

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : 07.05.2018

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'arrêt rendu par la cour administrative d'appel de Marseille, en date du 23 mars dernier, à propos du contentieux opposant la commune de Castelnaudary aux époux Capelli.

Considérant le jugement du tribunal administratif de Montpellier du 4 février 2016, suite à l'audience du 21 janvier 2016, rejetant la requête des époux Capelli sur l'action en réparation,

Considérant l'arrêt de la cour administrative d'appel de Marseille du 23 mars 2018, suite à l'audience du 13 mars 2018, annulant le jugement du tribunal administratif du 4 février 2016,

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de régulariser un pourvoi en cassation devant le conseil d'Etat contre l'arrêt de la cour administrative d'appel de Marseille du 23 mars 2018 – contentieux Capelli.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à régulariser un pourvoi en cassation devant le conseil d'Etat pour l'affaire sus-désignée.

*ADOpte A L'UNANIMITE*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 02 mai 2018.



Le Maire,

  
**Patrick MAUGARD**

Ampliation faite le : 04 MAI 2018 Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 04 MAI 2018 Par publication le : 07 MAI 2018 Par délégation, Le Directeur Général des Services
--



Hervé ANTOINE



Accusé de réception de Préfecture du 04.05.2018  
N° 011-211100763-20180502-2018-98-DE